RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2017

Syndicat Mixte Loire et Goulaine

1. Eléments de contexte

La population des communes constituant le Syndicat est en hausse 57 723 € en 2017 au lieu de 57 058 € en 2016, soit une hausse de 1.15%.

Le budget 2017 est prioritairement orienté vers:

- la réalisation des travaux sur les ouvrages hydrauliques
- la mise en œuvre du contrat territorial
- la réalisation d'études pour remettre à jour le DOCument d'OBjectif du site Natura 2000
- la gestion des ouvrages hydrauliques
- l'entretien des réseaux

2. Ressources du SMLG:

2.1. Redevances propriétaires

Le montant des redevances s'élève à 192 592 €.

Terres de marais: 15€/ha

Prés: 30 €/ha

Terres maraîchères: 90 €/ha

2.2. Participations hydrauliques

Le montant des participations hydrauliques s'élève à 192 592 €. Le tableau ci-dessous présente la répartition par communes:

		Don				Partici	pations	
2017	Population totale *	Pop. ramenée au bassin versant	Périmètre Divatte et Chêne	Périmètre Marais de Goulaine	77 037	77 037	38 518	TOTAL
Divatte-sur-Loire	6 757	4 623	615		8 268	19 765		28 033
Base de calcul: Barbechat = 1363 Pop au BV =115								

Base de calcul: La Chapelle Basse Mer =5323 Pop au BV = 4459 Périm Divatte Chêne = 615								
Basse-Goulaine	8 747	6 041	443	305	10 806	14 238	8 279	33 322
La Chapelle Heulin	3 279	3 119	-	135	5 579	-	3 665	9 243
Haute-Goulaine	5 719	5 611	-	453	10 036	-	12 297	22 334
La Haye Fouassière	4 587	2 277	1	ı	4 073	-	-	4 073
Le Landreau	3 219	3 219	-	30	5 758	-	814	6 572
Le Loroux-								
Bottereau	8 183	7 143	-	347	12 777	-	9 419	22 196
La Remaudière	1 275	125	-	-	223	-	-	223
Saint Julien de C.	6 941	6 397	1 339	149	11 441	43 034	4 045	58 521
Vallet	9 016	4 516	1	ı	8 077	-	-	8 077
TOTAL	57 723	43 071	2 397	1 419	77 037	77 037	38 518	192 592

Source : Site INSEE / "Pop. totale (population municipale + pop. comptée à part) : pop. légale 2014 qui entre en vigueur au 01/01/2017"

2.3. Participations Animation-tourisme

Le montant des participations animation-tourisme est de 101 592 € €.Le tableau ci-dessous présente la répartition par communes:

	Population totale (Source : Site INSEE / "Pop. totale (population municipale + pop. comptée à part) : pop. légale 2014 qui entre en vigueur au 01/01/2017"	Participation sur la base de 1,76 €/hab.
Basse-Goulaine	8 747	15 395
Communauté de Communes Sèvre et Loire	38 670	68 059
Divatte-sur-Loire	6 757	11 892
Le Landreau	3 219	5 665
Le Loroux-Bottereau	8 183	14 402
La Remaudière	1 275	2 244
Saint Julien de Concelles	6 941	12 216
La Chapelle Heulin	3 279	5 771
Vallet	9 016	15 868
Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine	10 306	18 139
La Haye Fouassière	4 587	8 073
Haute-Goulaine	5 719	10 065
TOTAL	57 723	101 592

A ces différentes ressources, s'ajoutent les subventions diverses pour les actions menées.

3. Orientations budgétaires

Le Document d'orientation budgétaire est présenté en annexe 1.

4. Engagements pluriannuels

A ce jour, deux engagements pluriannuels sont en cours au SMLG:

- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des ouvrages hydraulique en date du 26 mars 2012. Montant: 18 300 € HT, 21 960 € TTC (attributaire: Artélia)
- Le marché de suivi d'un indicateur trophique en marais en date du : Montant: 4451.
 99 € HT, 5342.39 € TTC (attributaire: Inovalys)

Par ailleurs, le Syndicat a signé en 2016 un contrat territorial sur la période 2016-2020, visant à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'ensemble du programme est présenté en annexe 2.

Enfin, suite au diagnostic de Ginger en 2010, un programme de réhabilitation des ouvrages hydrauliques a été établit sur plusieurs années, celui-ci est présenté en annexe 3.

5. Structure et gestion de l'encours de la dette

Les emprunts en cours sont récapitulés ci-dessous:

- Caisse d'épargne montant 90 000 € fin 25/02/2018 (10 ans; taux 4,49 %) objet doublement station de pompage
- Caisse d'épargne montant 460 000 € fin 25/02/2018 (15 ans; taux 4,69 %) objet doublement station de pompage
- Crédit agricole montant 44 200 € fin 10/12/2025 (15 ans; taux 3,45 %) objet remplacement d' 1 transfo sur station
- Crédit Mutuel montant 62 000 € fin le 15/12/2025 (10 ans; taux 1,5 %) objet travaux station

				CAPITAL
ANNEE	CAPITAL	INTERET	TOTAL	RESTANT
				DU
2014	47774,45	10113,71	57888,16	196861,50
2015	50002,79	7885,37	57888,16	208858,71
2016	58126,13	6448,45	64574,58	150732,58
2017	60655,39	3920,97	64576,36	90077,19
2018	22251,06	1749,43	24000,49	67826,13
2019	9073,01	1402,19	10475,20	58753,12

2020	9269,80	1205,40	10475,20	49483,32
2021	9471,63	1003,57	10475,20	40011,69
2022	9678,70	796,50	10475,20	30332,99
2023	9891,11	584,09	10475,20	20441,88
2024	10109,06	366,14	10475,20	10332,82
2025	10332,82	142,51	10475,33	0,00

Les capacités d'épargne brute et nette sont présentées ci-dessous:

			2015	2016	BP 2017
74	Dotation, participation	n	358 520,98	340 740,82	425 673,00
70	Autre produits		195 508,35	204 634,98	194 092,00
recette	Produits de fonct réels		554 029,33	545 375,80	619 765,00
12	Charges personnels		163 135,78	189 233,40	226 920,00
	Remb charge				
6419	personnels		-1082,2	-8769,63	
66	charges financières		8 471,61	6575,83	5105,00
65	Charges de gestion		12 349,93	9 839,41	13 300,00
	Charges à caractère				
11	géné		117 656,53	145 879,77	336 026,24
67	Charges except		211,99	8 188,35	6 500,00
	Charges fonct				
dépenses	réelles		300 743,64	350 947,13	587 851,24
	CAF BRUTE		253 285,69	194 428,67	31 913,76

La CAF Brute a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses invest)

1641	Remb capital	50 002,79	58126,13	60900,00
	CAF NETTE	203 282,90	136 302,54	-28 986,24

La CAF Nette correspond à l'autofinancement

Premier ratio:		<u> 2015</u>	<u>2016</u>	BP 2017
	Cap restant du	208858,71	150732,58	90077,19
	CAF Brute	253 285,69	194 428,67	31 913,76
	RATIO	0.82	0.78	2.82

Pour être correct le ratio doit être inférieur à 8.

<u>Deuxième ratio:</u>		<u>2015</u>	<u>2016</u>	BP 2017
	Cap restant du	208 858,71	150 732,58	90 077,19
	Produits réel de fonct	554 029,33	545 375,80	619 765,00
		0.38	0.28	0.15

Pour être correct le ratio doit être inférieur à 1,5.

6. Structure des effectifs

La structure des effectifs est présentée dans le tableau ci-dessous:

Cat ég ori e	Grade	Effectif	Fonctionnaire/ Contractuel	ЕТР
A	Ingénieur	2	1 fonctionnaire 1 contractuel	2
В	Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	1 fonctionnaire	1
С	Agent de maîtrise	1	1 fonctionnaire	1
С	Adjoint administratif territorial	1	1 fonctionnaire	0.8
С	Adjoint technique territorial	1	1 fonctionnaire	104 heures du 01/01/2017 au 30/06/2017 117 heures du 01/07/2017 au 31/12/2017

7. Dépenses de personnel

Traitements indiciaires	113731.72 €
Nouvelle bonification indiciaire	1397.4 €
Régimes indemnitaires	27 070.06 €
Renfort RH/secrétariat	9660 €
Gratification stagiaire	1200€

8. Durée de travail

Le temps de travail est de 1579 h/an.

9. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel dans l'exercice budgétaire concerné

Les dépenses de personnel augmentent en 2017 (cf. DOB en annexe 1). Cette augmentation est due à plusieurs raisons:

• Une enveloppe supplémentaire est prévue en cas de d'évolution salariale en cours d'année pour les agents (augmentation indiciaire, reclassements, avancements de grade...).

- L'ingénieur présent durant 7 mois en 2016 sera présent sur 12 mois en 2017.
- Le temps de travail de l'adjoint technique territorial est augmenté à raison d'une 1/2h semaine à partir du 1^{er} juillet 2017 pour permettre
- Un renfort en RH et secrétariat/RH est prévu sur la base d'un mi-temps pendant 6 mois afin de pouvoir réaliser le Document unique et le travail sur le RIFSEEP et de décharger le poste de direction.
- Le recrutement d'un stagiaire est prévu sur 2 mois en 2017 (niveau BTS GPN, Master 1 ou Licence 3)

10. Etude d'impact pluriannuelle sur les dépenses de fonctionnement:

Sans objet. Pas d'investissement exceptionnel prévu correspondant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

11. Rapport sur situation en matière d'égalité hommes/femmes

Rémunérations et parcours professionnels, promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement:

Les candidatures masculines et féminines sont étudiées et rencontrées de la même manière.

Le plan de formation prévoit des formations ouvertes aux femmes et aux hommes en lien avec leur fiche de poste.

Le Syndicat est une petite structure dans laquelle le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est prise en compte au quotidien dans la gestion du temps, dans la prise des congés et des heures de récupération.

Les actions spécifiquement menées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont la proposition de formation pour permettre aux agents d'évoluer.

Les rémunérations sont fixées sur les grilles indiciaires, les avancements d'échelons et les avancements de grades, des promotions internes, ou du régime indemnitaire.

Les agents sont seuls dans leur cadre d'emploi.

Des points sont régulièrement menés en réunion d'équipe.

Un entretien professionnel est mené annuellement pour trouver des solutions aux éventuels problèmes rencontrés.